



Formation au DEJEPS

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Du 2 octobre 2019 au 21 juillet 2020

Le DEJEPS

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 3 (Bac +2). Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Le DEJEPS atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles. Il est délivré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Le DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » permet de se présenter au concours d'animateur principal (catégorie B) de la fonction publique territoriale.

Public concerné

Salariés

La formation est accessible aux **salariés** dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation (CIF),
- d'une prise en charge de la formation par l'employeur,

Demandeurs d'emploi

Sous réserve d'une prise en charge des frais de formation par Pôle emploi dans le cadre de l'Aide Individuelle à La Formation (AIF).

Perspectives d'emploi

Le métier visé est celui de coordinateur d'animation socio-éducative ou culturelle. Les postes sont occupés dans les associations et dans les collectivités locales.

- Coordinateur de service ou de secteur enfance.
- Coordinateur de service ou de secteur jeunesse.
- Coordinateur de l'accueil d'enfants (loisirs ou séjours de vacances).
- Coordinateur des temps d'activités périscolaires.
- Coordinateur « famille » d'un centre social.
- Coordinateur « adultes » ou « troisième âge ».
- Coordinateur « accompagnement scolaire ».
- Coordinateur du dispositif réussite éducative.
- Coordinateur des actions périscolaires
- Coordinateur de dispositif local contractuel.
- Agent de développement de la vie associative.
- animateur socioculturel dans un FJT (foyer de jeunes travailleurs) ou directeur adjoint de FJT.
- Responsable de structures d'information jeunesse.
- Coordinateur de l'information jeunesse.
- Responsable de maison de quartier.
- Directeur adjoint de centre social ou socio-éducatif.

Pour des professionnels ayant des qualifications complémentaires :

- Référent pédagogique de formation.
- Responsable de ludothèque.
- Responsable d'espace multimédia.
- Coordinateur de secteur culturel et responsable de projets culturels.



Entrée en formation : les démarches

Conditions d'entrée en formation

- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation, enregistré au répertoire des certifications professionnelles.
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau 3 enregistré au répertoire des certifications professionnelles.
- Soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois.
- Soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum.
- Les candidats doivent fournir l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.
- Les candidats doivent fournir l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

Inscription

Le dossier d'inscription est à demander et à renvoyer au centre de formation (01 46 88 10 10). Si votre dossier est complet (avec toutes les pièces justificatives demandées), vous serez convoqué aux épreuves de sélection.

**Date limite
d'inscription :
30 août 2019**

Sélections

- Document de présentation du parcours professionnel de six pages décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en oeuvre comme animateur et dans l'accompagnement des publics (le document est à fournir avec le dossier d'inscription).
- Épreuves écrites (un niveau Bac est conseillé)
 - Première épreuve : dissertation (2 heures).
 - Deuxième épreuve : synthèse (2 heures).
- Entretien de motivation (45 minutes). Il s'appuiera sur l'expérience de l'animation du candidat. Une expérience confirmée de six mois minimum dans l'animation est conseillée.

Clôture des inscriptions : 30 août 2019

Écrits : 23 septembre 2019

Oral : 26 septembre 2019

Réunions d'information

53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières, à 10 heures :

- les 10 octobre, 07 novembre et 12 décembre 2018.
- Les 16 janvier, 06 février, 13 mars, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 6 novembre, 11 décembre 2019.

Les employeurs ou les salariés peuvent prendre rendez-vous avec le responsable de formation : 01 46 88 10 65.

Déroulement de la formation

Durée de la formation

La formation se déroule du 2 octobre 2019 au 21 juillet 2020.

- **714 heures de formation théorique**
- **586 heures de stage pratique**

Lieu de la formation

Centre National de Formation Ifac
53 rue du RP C. Gilbert - 92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10 – fpa-92@dso.ifac.asso.fr

- Métro ligne 13 : station Gabriel Péri.
- SNCF Paris Saint Lazare : Station Asnières

Frais de formation

Frais de formation

Pour les demandeurs d'emploi

Dans le cas d'une prise en charge par Pôle emploi dans le cadre de l'AIF, la formation est facturée **5450 €**

Dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge par l'employeur, La formation est facturée 7 100 €.

Financement individuel

La formation est facturée **5450 €**



Référentiel de formation : 4 unités capitalisables

Le diplôme atteste des **compétences** suivantes dans le domaine de l'animation socio-éducative ou culturelle :

- Piloter la mise en oeuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire;
- Soutenir le travail de l'équipe;
- Organiser le travail partenarial;
- Mettre en oeuvre des démarches participatives d'éducation populaire;
- Accompagner l'implication des bénévoles;
- Organiser la mobilisation des moyens;
- Conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

La formation est organisée autour de **quatre unités capitalisables** qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme. L'expérience pratique devra permettre :

- La conception, la coordination et l'évaluation d'un projet d'action,
- La conduite de démarches pédagogiques en situation de coordination.

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

- Etre capable d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Etre capable de formaliser les éléments du projet d'action
- Etre capable de définir les moyens nécessaires au projet d'action

La méthodologie de la conception de projet – L'approche sociologique et la connaissance des publics.

Les bases de la comptabilité générale – Le budget – Le marketing social – Les marchés publics et la délégation de service public.

Les associations et la loi de 1901 – L'éducation populaire et l'animation socioculturelle – Les institutions (commune, département, région, état et Europe) – Les politiques sociales – Le développement durable - Les politiques jeunesse et le travail en réseau – La prévention et l'aide à la parentalité – La politique de la ville - Les politiques enfance – Les centres sociaux – L'insertion sociale et professionnelle des jeunes – L'information jeunesse –

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action

- Etre capable d'animer une équipe de travail
- Etre capable de promouvoir les actions programmées
- Etre capable de gérer la logistique des programmes d'action
- Etre capable d'animer la démarche qualité.

La méthodologie de la mise en oeuvre et de l'évaluation du projet – L'évaluation des pratiques. La communication interpersonnelle – La dynamique des groupes – La gestion d'équipe – L'entretien, le conflit et la médiation – Le management – La conduite de réunion.

Les subventions – La gestion de trésorerie – Le droit du travail et les conventions collectives – Les seuils de rentabilité – Le dossier de subvention – Le fonctionnement communal – L'organisation et la planification – Les tableaux de bord – L'analyse de poste et le profil de poste – La démarche qualité.

Les outils multimédia – La communication d'un projet – La création d'un blog.

Le multimédia comme support d'activité – La coordination des Accueils collectifs de mineurs – L'animation de proximité -

UC 3 : Etre capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative

- Etre capable de définir le cadre de ses interventions pédagogiques
- Etre capable de conduire des interventions pédagogiques avec un support d'activité où il est compétent
- Etre capable d'encadrer un groupe
- Etre capable d'évaluer ses interventions
- Etre capable de conduire des actions de formation

La pédagogie – L'apprentissage – La relation éducative – La relation d'autorité – La psychologie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte. La psychosociologie – La conduite d'une action de formation – Les actions citoyennes (la laïcité, le développement durable) – le handicap – Les personnes âgées.

UC 4 : Etre capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

- Etre capable de mobiliser les ressources techniques propres au champ d'activité
- Etre capable de réaliser les gestes professionnels relatifs au champ d'activité
- Etre capable d'anticiper les risques juridiques et techniques dans le champ d'activité

Le droit privé – Le droit public – Les établissements recevant du public (ERP) et la sécurité – La maltraitance - Les réglementations relatives au multimédia. Les réglementations relatives à l'accueil des mineurs – La réglementation relative à la gestion des fichiers.



L'Ifac

Créé en 1975, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une association d'échanges entre élu(e)s locaux/cales et professionnel(le)s visant à œuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- L'animation socio-éducative et socioculturelle, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- L'action sociale, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- La Politique de la Ville, pour le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs/trices de terrain.

Vous pouvez télécharger notre **projet associatif** sur : www.ifac.asso.fr/Notre-projet-associatif

Nos actions

Notre action consiste à proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées en fonction des besoins et demandes de terrain :

- Formation des acteurs/trices de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- Conseil et accompagnement des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation...).
- Animation : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

La formation à l'Ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- Une **approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- Une **adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs/euses.
- Un **accompagnement individualisé** avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'Ifac, c'est aussi entrer dans un réseau d'échanges et de partages d'expériences grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs/euses impliqué(e)s, à des formateurs/trices qui sont aussi des praticien(ne)s.

L'éthique de l'Ifac

Qu'il s'agisse de politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse, des adultes ou du troisième âge, de dispositifs d'insertion, de prévention ou de loisirs, d'actions culturelles ou sociales, de mises en place ou de gestion d'équipements, l'Ifac propose des solutions réalistes, adaptées au contexte local, dans le plus profond respect de l'individu et pour promouvoir son épanouissement.

C'est par l'observation minutieuse et une méthodologie rigoureuse d'appréhension de chaque situation, ainsi que par le dialogue et la concertation, que s'élaborent, avec les partenaires institutionnels et associatifs, des actions originales. Celles-ci s'appuient sur les structures associées et sur les institutions qui, par leurs agréments et leurs habilitations, reconnaissent à l'Ifac son expertise attestée par l'expérience accumulée depuis 1975 au service des collectivités territoriales.

Les autres formations de l'Ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : BAFA et BAFD.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au BAPAAAT, au BPJEPS, au DEJEPS et DESJEPS.
- Accompagnement à la VAE pour les diplômés professionnels de l'animation.
- Formations continues des animateurs/trices.
- Formation de « Formateur/trice pour publics en difficulté ».
- Formations d'éducateurs/trices spécialisé(e)s et de moniteur/trice-éducateur/trice.
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistant(e)s maternel(le)s agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au CAP Petite Enfance.

Contacts

Centre National de Formation Ifac
53 rue du RP C. Gilbert - 92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10 – fpa-92@dso.ifac.asso.fr

Rendez-vous possibles, pour de plus amples informations avec le responsable des formations :

HEDJEM Nadia

Si vous souhaitez connaître les dates de réunion d'informations pour cette formation, retrouvez-nous sur internet : www.ifac.asso.fr

Rubrique « Nos formations »

DEJEPS - Développement de projets, territoires et réseaux

